



Réf : 3\_la région\_16\_5\_x132

**Titre : Transports. Petits taxis, grand désordre**

Dimanche 23 Mai 2010

Par **Meryem Saadi**



*Le 18 juin, les taxis organisaient un sit-in monstre devant la wilaya du Grand Casablanca. Un démonstration de force, qui présage d'une guerre de tranchées autour du nouveau Code de la route. (AIC PRESS)*

**Le Code de la route est au centre d'un bras de fer entre le ministère des Transports et les syndicats de taxis. Ces derniers brandissent à nouveau la menace de la grève nationale.**

Casablanca, mercredi 18 juin. Circuler dans la ville blanche est un véritable cauchemar : quelque 4000 petits et grands taxis sont stationnés aux abords de la wilaya du Grand Casablanca, bloquant ainsi le flux automobile qui se déverse des grandes artères du centre-ville. La raison de ce sit-in sur quatre roues ?

Les chauffeurs voulaient protester

*contre le nouveau système de pointage que viennent d'instaurer les autorités de la ville. En vertu de cette nouvelle procédure, au lieu du pointage express de chaque matin, les taxis devront sacrifier tous les 15 jours à une visite plus étendue, dont les conclusions sont retranscrites dans un livret, qui garde une trace écrite de leur passage au bureau de contrôle. Et pour cause : le fameux pointage quotidien ne serait en réalité qu'une formalité, durant laquelle l'état des véhicules n'est pas vraiment vérifié. Confirmation de Rachid, chauffeur de petit taxi casablançais : "En général, il s'agit le plus souvent d'un simple contrôle visuel, qui ne prend que quelques minutes. Et quand il y a un problème, une poignée de dirhams tendue à la bonne personne est suffisante pour débloquer la situation". Difficile de démentir Rachid : scruter la carrosserie ou l'intérieur des petits taxis casablançais suffit pour se rendre compte de l'inefficacité de ce contrôle-express et se convaincre que la corruption est vraisemblablement bien présente dans la plupart des bureaux de pointage.*

**Coup de semonce**

*Adopter le nouveau système de contrôle obligerait donc une majorité des chauffeurs à procéder à des réparations coûteuses, et parfois même à changer de véhicule. Pas étonnant donc que tous les syndicats de chauffeurs et de propriétaires de taxis se*



*dressent contre le nouveau dispositif. “Le plus grave, c'est que le nouveau système de pointage a été imposé du jour au lendemain par la wilaya, sans aucune discussion ou consultation préalable”, s'enflamme ce syndicaliste. Finalement, les taximen auront gain de cause... sans que la wilaya ne revienne formellement sur sa décision. En clair, on coupe la poire en deux : le pointage quotidien est maintenu aux côtés du nouveau système, et c'est aux chauffeurs de choisir celui qui leur convient. On s'en doute, ils ne seront pas nombreux à réclamer lesdits livrets de contrôle...*

*Ce que la wilaya présente volontiers comme “un compromis raisonnable” est en réalité une reculade, qui illustre à quel point une éventuelle grève des taxis inquiète le ministère de l'Intérieur. Et il y a de quoi.*

*Car cette première démonstration de force des syndicats de taxis n'était en réalité qu'un coup de semonce, un tour de chauffe en préparation du vrai bras de fer qui devrait se jouer autour du projet de nouveau Code de la route. On se rappelle encore de sa première mouture, déposée sous le gouvernement Jettou, qui a fini par être retirée après la levée de boucliers des syndicats de taxis et de transporteurs. La nouvelle version, déposée il y a quelques jours au Parlement par Karim Ghellab, ministre de l'Équipement et des Transports, semble vouée à la même destinée. Toutes les centrales syndicales ont pour une fois accordé leurs violons pour s'y opposer. Y compris l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM), notoirement proche de l'Istiqlal, le parti du Premier ministre et du ministre de l'Équipement et des Transport lui-même. “Cela fait plusieurs mois que nous essayons d'établir un dialogue avec la wilaya et le ministère des Transports. Mais nos principales revendications n'ont toujours pas été prises en considération. Nous ne voyons donc pas d'autre issue qu'une grève nationale”, explique Ahmed Taky, responsable régional de l'UGTM.*

### **Tous unis contre le Code de la route**

*L'union fait la force, et les 24 syndicats de chauffeurs de taxis l'ont bien compris. Ils sont aujourd'hui en ordre de bataille pour contrer un projet qu'ils disent “confectionné de manière unilatérale”, bien que le ministère des Transports affirme le contraire. Les griefs des syndicats à l'encontre du projet de Code de la route n'ont pas beaucoup changé, bien que celui-ci ait subi nombre d'amendements (réaménagement des sanctions pénales, révision à la baisse du montant des amendes...). Premier point d'achoppement : le système du permis à points, qui peut entraîner la perte du droit de conduire. Si les syndicats disent en comprendre le principe, ils restent opposés à son application. “Je ne pense vraiment pas que ce système de points obligera les gens à mieux se comporter sur la route, explique Rachid, notre chauffeur de taxi. Nous sommes tous les jours en contact direct avec des policiers prêts à tout pour gratter quelques dirhams. Le permis à points sera juste un nouveau moyen de pression”.*

*Idem pour les montants des amendes, jugés toujours trop élevés. “Le Code de la route proposé par Karim Ghellab est surréaliste. C'est de la poudre aux yeux, pour faire oublier que nous n'avons pas d'infrastructures dignes de ce nom et que les chauffeurs travaillent dans des conditions déplorables”, s'indigne Mohamed Herrak, membre de la CDT (Confédération démocratique du travail).*



*Les rencontres qui auront lieu dans les prochaines semaines entre les principaux syndicats et le ministère de l'Équipement et des Transports seront décisives. Au cas où elles n'aboutissent à aucun accord, les 75 000 taxis que compte le Maroc, en plus des chauffeurs de bus et de camions, pourraient entrer en grève pendant 48 heures minimum. "Même ceux qu'on appelle les 'Krawlia', parce qu'ils se contentent de travailler sans se soucier de ce qui se passe dans la profession, sont prêts cette fois-ci à manifester leur mécontentement", avance Ahmed Taky. Rachid, lui, se dit déjà partant pour changer de travail au cas où le Code de la route serait finalement appliqué. "Ce nouveau Code est peut-être bon, mais il ne correspond pas à la réalité des routes marocaines. Et c'est là tout le problème", raille-t-il.*

### **Agréments. Les détenteurs, les chauffeurs... et les autres**

Il n'y a pas que le Code de la route qui chiffonne les syndicats de chauffeurs de taxi. Ces derniers revendiquent aussi la mise en place d'un contrat-type les liant aux détenteurs d'agrément. Les chauffeurs estiment en effet que leurs droits ne sont pas respectés et qu'en l'absence d'un contrat entre les deux parties, dont les clauses seraient garanties par le ministère de l'Intérieur, aucune transparence n'est possible dans le secteur. "Les clients ne s'en rendent pas compte, mais la plupart des chauffeurs de taxi ne possèdent ni le véhicule qu'ils conduisent, ni l'agrément. Ils sont de simples employés qui gagnent au maximum 300 DH par jour", s'élève Rachid qui ajoute : "Et ce sont des gens qui ne bénéficient d'aucune protection sociale". L'existence d'intermédiaires ne facilite pas les choses. Leur méthode ? Trouver des détenteurs d'agrément qui seraient prêts à le louer pour 2500 DH en moyenne, et se charger de son exploitation en fournissant le véhicule et en recrutant des chauffeurs. Résultat : des chauffeurs surexploités, travaillant dans des véhicules en mauvais état, et des détenteurs d'agrément qui ne s'en soucient pas le moins du monde. Les litiges ne sont donc pas rares et des plaintes atterrissent régulièrement dans les bureaux de la wilaya. Les syndicats proposent ainsi la mise en place de contrats-types d'une durée de 7 ans renouvelables pour améliorer les relations houleuses entre détenteurs d'agrément et chauffeurs. D'autres vont plus loin, en réclamant la suppression pure et simple du système d'agrément. Mais là, c'est un autre chantier, bien plus ardu.

**SOURCE : TEL QUEL**